



LOCATION APPARTEMENT PLUS PARKING

Par **ccile26**, le **01/11/2016** à **18:07**

Bonjour,

Je suis locataire dans une résidence privée et bénéficie d'un parking hors de l'immeuble dans un parking sous terrain PARKINDIGO où je suppose que le syndic loue ou achète des places pour ses locataires.

Je souhaite résilier ma place de parking, qui d'une part est trop loin de mon domicile et de plus je n'ai plus de voiture. J'ai appelé le syndic qui me dit que ce n'est pas possible. Que l'on ne peut dissocier l'appartement du parking. Quelqu'un pourrait il m'aider et me dire si un décret ou une loi me permettrait de me défaire de cette place de parking que je paye pour rien et en plus je paie une taxe d'habitation dessus. Je vous remercie par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement.

Ccile.

Par **janus2fr**, le **01/11/2016** à **19:00**

Bonjour,

Avez-vous deux baux (un pour le logement, un pour le parking) ou un seul bail ? Si un seul, vous ne pouvez pas renoncer au parking qui est partie intégrante à votre location. Si vous avez deux baux, il faut bien relire celui du parking pour voir ce qui est prévu à ce niveau.

Par **ccile26**, le **01/11/2016** à **20:05**

Bonsoir,

Malheureusement je n'ai qu'un seul bail pour mon appart et le parking. Cela signifie donc que je ne peux pas résilier le parking. En tout cas merci pour votre réponse et bonne soirée.

Cécile.